

L'emprise, vous dis-je !

Par [Sabine Prokhoris, Philosophe et psychanalyste](#) — 23 janvier 2020 à 17:46

Les actes de pédophilie sont des crimes, ce point est clair. Mais la notion utilisée pour criminaliser des situations plus ambiguës brouille au contraire le jugement.

Evoquant dans le récit à plusieurs voix recueilli par David Teboul sa mère disparue au camp, Simone Veil confie : «*Maman ne faisait jamais la morale. Jamais (1).*» Mais la force inouïe de sa dignité, de son «*apparence d'optimisme*» face au pire, imprima dans le cœur et l'esprit de la jeune fille confrontée à l'entreprise nazie de déshumanisation une ineffaçable leçon de liberté - c'est-à-dire le sens de l'inviolable et souveraine responsabilité personnelle qui nous échoit, en toutes circonstances. La vie tout entière de Simone Veil en témoigna jour après jour. Une vie empreinte d'audacieuse rectitude, et pour cela rétive aux donneurs de leçons de tout poil - camarades déportées incluses, qui pour certaines «*nous faisaient la morale*», se souvient-elle avec Marceline Loridan, car elles ne supportaient pas «*la force vitale*» qui «*s'exprimait malgré tout*» chez ces très jeunes filles.

«*La vraie morale se moque de la morale*», écrivait Pascal. Ce livre magnifique et libre nous apprend ce que cela signifie.

Il est urgent d'y réfléchir.

Car d'étranges parallèles ont surgi ces derniers temps, dans le sillage des paroles de «survivantes» d'agressions sexuelles vécues en leur jeune âge. «Survivantes» ? Un lexique qui interroge, tout comme les propos d'un universitaire connu pour ses travaux sur les témoignages des victimes de crimes contre l'humanité : à le lire, le «*défi testimonial d'Adèle Haenel*», source d'une «*révolution culturelle*» qu'il appelle de ses vœux, fait d'elle l'équivalent de... Primo Levi. Ahurissant amalgame, symptôme d'une panique morale qui va propageant une confusion délétère, brouille le jugement - et charrie son lot de bassesses.

Dissipons toute ambiguïté : les actes de pédophilie sont des crimes, et leurs auteurs doivent en répondre. Cela ne souffre aucune discussion. Encore faut-il que le crime soit avéré. Et qu'alors il soit traité par la justice - et par la société - pour ce qu'il est : un crime contre des personnes, mineures de surcroît, passible en tant que tel de sanctions pénales.

Un adolescent de 14 ans est un mineur certes, pas un enfant. La loi ne l'ignore pas, qui en matière pénale retient une responsabilité relative des mineurs à partir de 13 ans. En matière de sexualité, cela reste en débat.

Dans une opinion publique chauffée à blanc par des aveux (accusatoires) de la chair en série, la suspecte excitation qui monte en clameur unanime et court «*comme un feu dans l'herbe sèche - rumeur ou histoire, peu importe (2)*», brouille le jugement.

«*A 14 ans, on n'est pas censée être attendue par un homme de 50 ans à la sortie de son collège, [...] ni se retrouver dans son lit, sa verge dans la bouche à l'heure du goûter*», écrit Vanessa Springora.

C'est l'extrait de son livre repris *ad nauseam* - remarquable unisson médiatique. Est-il permis de suggérer que dans pareille phrase, quelque chose ne sonne pas juste ? A 14 ans, on a passé l'âge du goûter. Mais l'effet «littéraire» - l'image de la verge dans la bouche en place du Carambar - vise à produire chez le lecteur la sensation que 14 ans ou 8 ans, c'est du pareil au même : 8 ans c'est préférable en effet, pour produire la conviction que c'est de pédophilie qu'il s'agit, plutôt que d'un amour - interdit, mais qui aurait tout absous dit Springora. Il y a donc là comme une falsification, même si les faits relatés sont exacts, et que Matzneff, comme pédophile, est condamnable.

Cadenas fermant le livre accès à la réflexion : l'obscur notion d'emprise en panacée explicative, qui lamine la trouble complexité de ce type de situation, voire dispense parfois du souci de définir les faits.

Les victimes des «prédateurs» le seraient parce que sous emprise.

Sans doute.

Voilà déjà qui coupe court aux comparaisons fallacieuses que nous avons évoquées. Car les rescapés des crimes de masse n'ont pas été victimes parce que «sous emprise». Par contre les foules fanatiques l'étaient indéniablement, sous emprise de leur «magicien» tout-puissant. Cela les dédouane-t-il de leurs crimes ? Responsabilité à 100 % - de part et d'autre.

Phénomène psychique ambigu, la relation d'emprise, par laquelle se crée un lien de sujétion passionnée, si elle installe une dissymétrie, ne se réduit pourtant pas à un rapport unilatéral dominant-dominé. Elle s'organise en une double polarité active. Cette vertigineuse «*faculté de se dépouiller de soi-même (3)*» en laquelle l'âme abdique sa liberté, à l'œuvre du plus banal état amoureux au pire des passions collectives, nul n'en a mieux peint la vérité dérangeante que Jeanne des Anges, possédée de Loudun, décrivant comment elle «*servait de jouet*» aux démons : ils «*n'agissaient*», écrit-elle «*que selon les entrées que je leur donnais*», ajoutant : «*un démon et moi, c'était la même chose*».

(1) *L'Aube à Birkenau*, Les Arènes, 2019.

(2) William Faulkner, *Septembre ardent*.

(3) Thomas Mann, *Mario et le Magicien*.

Cette chronique est assurée en alternance par Sandra Laugier, Michaël Föessel, Sabine Prokhoris et Frédéric Worms.

[Sabine Prokhoris Philosophe et psychanalyste](#)